

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 003-728/11/CC

■ Approbation de l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA) et de l'attribution d'une subvention

DCOM 11/7044/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA) est un réseau méditerranéen de coopération audiovisuelle qui regroupe des organismes de télévision ainsi que des producteurs et des acteurs audiovisuels appartenant à l'aire culturelle méditerranéenne.

Sont membres :

Les Organismes de Radio,Télévisions :

2M (Maroc) -- CANAL SUR (Espagne) -- EPTV (Algérie) -- ERT/ET1 (Grèce) -- Télévision Tunisienne (Tunisie) -- France Télévisions (France) -- HRT (Croatie) -- INA (France) -- JRTV (Jordanie) -- PBC (Territoires Palestiniens) -- RAI (Italie) -- TRT (Turquie) -- TV5 Monde -- TVR (Roumanie) -- URTE (Egypte) -- URTI (France).

Les Producteurs indépendants :

13 Production (France) -- Alif Productions (France) -- APIMED -- Pôle sud images (France) -- Films du Soleil (France) -- Films du Tambour de Soie (France) -- Treize au Sud

C'est une association internationale, indépendante depuis 1995 ; son siège se trouve à Marseille. Elle est présidée par Jean REVEILLON, Directeur des Affaires Internationales et Conseiller spécial du Président de France Télévisions.

Le CMCA a mis en place les structures et les outils indispensables pour développer un espace d'échange ouvert à tous les opérateurs audiovisuels publics ou privés, intéressés par la valorisation des cultures méditerranéennes.

Le CMCA est :

- Producteur d'informations et d'offres de services en ligne sur l'audiovisuel et son environnement, le cinéma et les festivals, en Méditerranée.
- Coordinateur de séries documentaires et d'émissions ayant la Méditerranée comme dénominateur commun, dans son rayonnement culturel et ses problématiques de société.
- Promoteur d'œuvres documentaires des deux rives du bassin et de leur diffusion.
- Organisateur du PriMed - Prix International du Documentaire et du Reportage Méditerranéen
- Partenaire de projets autour de la Méditerranée en région Provence-Alpes Côte d'Azur (Centre Régional de la Méditerranée), européens et internationaux (Marseille 2013 capitale européenne de la culture), de manifestations (Rencontres d'Averroès), de débats (Etats Généraux Culturels Méditerranéens) , d'actions de formation (écriture de sujets à base d'archives).

Créé en 1994, le PriMed - Prix International du Documentaire et du Reportage Méditerranéen contribue à donner une meilleure visibilité aux œuvres traitant de la société, de l'histoire, de la culture, du patrimoine, de l'art en Méditerranée, en facilitant leur diffusion des deux côtés du bassin méditerranéen.

Les villes ayant déjà accueilli le Prix sont Palerme, Soverato, Syracuse-Noto, Civitavecchia, Cagliari, Turin. Depuis 2009 le PriMed s'est définitivement installé à Marseille.

Le Jury International est composé de professionnels de la télévision et du cinéma, réalisateurs, producteurs, diffuseurs, et de spécialistes de l'aire méditerranéenne.

Le CMCA reçoit chaque année 300 œuvres concourant dans plusieurs catégories : Enjeux Méditerranéens – Mémoire de la Méditerranée - Art, Patrimoine et Cultures Méditerranéennes - Première Œuvre – Prix du jeune public – Prix du court-métrage méditerranéen et Prix du Multi-média de la Méditerranée. 28 pays sont représentés.

Spécificité de notre Prix, des Prix à la diffusion offerts par TV5 Monde, Rai 3 et Via Stella.

Parallèlement aux travaux du jury, des projections (31 films) ouvertes à tous gratuitement sont offertes au public.

Cette année l'actualité du PriMed se fera autour d'un débat sur le thème du « Printemps arabe » et d'une présentation de la filière de production audiovisuelle Corse suivie d'une projection publique en présence de réalisateurs corses.

Le Prix est ouvert à tous les organismes de télévision (publics ou privés), aux sociétés de production (publiques, privées, associatives), aux auteurs, réalisateurs, journalistes et documentaristes qui, par le biais de leurs œuvres et de leurs programmes, participent à une meilleure compréhension de l'histoire, des cultures et des traditions de la Méditerranée.

Les 31 réalisateurs sélectionnés sont invités à venir passer les deux dernières journées du Prix (les 8 et 9 décembre 2011) à Marseille et iront au contact du public marseillais lors des projections, le rôle du CMCA étant de faire découvrir au plus grand nombre, des documentaires qui trouvent rarement leur place dans les grilles de programme des chaînes.

Les partenaires institutionnels sont :

- la Région PACA pour 110 000 euros
- la Ville de Marseille pour 30 000 euros
- le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour 10 000 euros

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation de la Communauté urbaine sous la forme d'une adhésion 2010-2011 à l'association pour un montant forfaitaire annuel de 1 700 euros et d'une subvention de fonctionnement de 3 300 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun de soutenir les actions de l'association CMCA notamment dans le cadre du programme Marseille Provence 2013, capitale européenne de la Culture.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de MPM à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle et le paiement de la cotisation annuelle de 1 700 euros ainsi que l'attribution d'une subvention de 3 300 euros à cette association.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : sous-politique A 710 – Nature 6743 – Fonction 090

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI